

Tennis Club Courtedoux



Consignes de sécurité COVID-19 (selon les recommandations de SwissTennis)

Ces mesures de protection visent à prévenir la propagation du virus.

Le Tennis Club Courtedoux compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous les intéressés.

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner.

1. Le club a désigné M. Claude Cortat comme personne mandatée COVID-19 à SwissTennis :
Claude Cortat
Route de Varandin 4
2905 Courtedoux
Mobile : 079 795 64 68
2. Toutes les personnes ont l'obligation de se laver les mains avant et après avoir joué.
Du gel hydroalcoolique et du savon sont à disposition au club-house.
3. Pas de poignée de mains en début ou fin de partie.
4. Chaque joueur de tennis amène ses propres balles de tennis.
La recommandation de SwissTennis est que chacun marque ses balles, ainsi il utilisera toujours ses propres balles pour servir. Pour redonner les balles de son adversaire, on utilise sa raquette ou ses pieds.
5. Les WC, les poignées de portes et autres surfaces seront nettoyés et désinfectés régulièrement.
6. Aucune poubelle n'est à disposition et la buvette est fermée. Chaque personne a l'obligation de reprendre ses détritux à la maison.
7. La distance de 2 mètres doit être respectée. Les chaises et bancs seront distancés.
8. Selon les recommandations de SwissTennis, il est préférable de jouer en simple, car en double la distance sociale est alors difficile à respecter.
9. Les groupes de plus de 5 personnes sont interdits. Les cours avec entraîneurs ne peuvent pas être à plus de 5 personnes (1 professeur de tennis et 4 élèves).
10. La réservation doit obligatoirement être faite sur le site « tennislibre.com » avec le nom du responsable.
11. Les joueurs peuvent accéder aux installations 5 minutes avant le début de leur heure de jeu et doivent quitter les installations 5 minutes après la fin de leur heure de jeu.
12. Les vestiaires et douches sont fermés.
13. Les affiches de l'OFSP ont été placardées.
14. Les entraîneurs doivent désinfecter les paniers de balles et tout autre matériel pédagogique après chaque entraînement.

Ce document a été établi par le Comité du TC Courtedoux.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19, date et signature : le 11 mai 2020